

Royan, le 17 juin 2019

VILLE DE ROYAN



COMMANDE PUBLIQUE
AFFAIRES JURIDIQUES

Dossier suivi par Fabrice STRADY
Responsable des Services Administratifs
Tél. : 05.46.39.74.21
FS/EG

Monsieur Pierre-Louis BOUCHET
Gérant
SARL MICRO-MEDIA

19 rue de Royan
17640 VAUX SUR MER

Envoi par voie numérique

Plateforme dématérialisée profil d'acheteur

pl.bouchet@micro-media.com

OBJET : Marché de Services (19.1.2.007)

Missions de muséographie et de scénographie pour les réaménagements
du musée de ROYAN

Monsieur,

Dans le cadre de la consultation désignée en objet, j'ai l'honneur de vous adresser un exemplaire de l'acte d'engagement en copie conforme, pour ce qui concerne les « MISSIONS DE MUSEOGRAPHIE ET DE SCENOGRAPHIE POUR LES REAMENAGEMENTS DU MUSEE DE ROYAN », dont vous êtes attributaire, pour un montant de 48.720,00 € H.T., soit 58.464,00 € T.T.C.

Monsieur Julien YOUNOU, *Responsable du Service Juridique* - ☎ 05.46.39.56.65 - se tient à votre disposition pour les éventuels compléments d'information que vous pourriez souhaiter obtenir.

Je vous souhaite bonne réception de ces éléments et je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



Patrick MARENGO

Exp en RAR n°2017 886 4008 1
le 3-07-19

P.J./1

En provenance de :

~~SMA MICRO MEDIA~~

~~19 rue de Royon~~

~~17610 Vaux Sur Ais~~

S092 VZ2 - PFC 30A - 20190620101 - 08/17



**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**

Numéro de l'AR : **AR 2C 127 886 1008 1**



Renvoyer à **FRAB**

Présenté / Avisé le : 04/07/15

Distribué le : _____

Je soussigné déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

Signature
*(Préciser soit le Prénom
soit le Nom du mandataire)*

CNI/Permis de conduire
 Autre : _____

Signature Facteur*

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.
LA POSTE AGRÉMENT N° C806

Ville de Royon

SJ

Hôtel de Ville

(adresser ou adresser également)

80 avenue de Pontcellac

17205 Royan Cedex



D 19.316



MARCHES PUBLICS DE SERVICES

VILLE DE ROYAN
(Pouvoir adjudicateur)
Commande Publique
Affaires Juridiques
80 avenue de Pontailiac
CS 80218
17205 ROYAN Cedex

MISSIONS DE MUSEOGRAPHIE ET DE SCENOGRAPHIE POUR LES REAMENAGEMENT DU
MUSEE DE ROYAN

Acte d'Engagement

N° de marché

19	1	2	0	0	7
----	---	---	---	---	---

ACTE D'ENGAGEMENT

- Maître de l'Ouvrage (pouvoir adjudicateur) :

VILLE DE ROYAN

- Code d'identification national de la Ville de ROYAN (= n° de SIRET) :

211 703 061 000 13

- Objet du Marché :

MISSIONS DE MUSEOGRAPHIE ET DE SCENOGRAPHIE POUR LE REAMENAGEMENT DU MUSEE DE ROYAN.

- Mode de passation et forme de marché :

MARCHE PUBLIC passé en PROCEDURE ADAPTEE en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R.2123-1 à 7 du Code de la commande publique (CCP).

- Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances :

Monsieur le Maire

- Ordonnateur :

Monsieur le Maire

- Comptable public assignataire des paiements :

Madame la Chef du Service Comptable de ROYAN

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT

ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX

ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHE ET CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION

ARTICLE 4 : PAIEMENT

ARTICLE 5 : PENALITES CONTRACTUELLES

ARTICLE 6 : ORIGINE DES FOURNITURES

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

ANNEXE N° 1 : RELATIVE A LA DECLARATION DE SOUS-TRAITANCE

ANNEXE N° 2 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITION DES PRESTATIONS

Missions de muséographie et de scénographie pour le réaménagement du musée de ROYAN.

ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents de la consultation, et des documents qui y sont mentionnés, conformément à leurs clauses et stipulations,

Le mandataire (Candidat groupé),

M Pierre-Louis BOUCHET

Agissant en qualité de

Gérant de MICRO-MEDIA

désigné mandataire : du groupement solidaire

solidaire du groupement conjoint

non solidaire du groupement conjoint

Nom commercial et dénomination sociale

SARL MICRO-MEDIA

Adresse

19 rue de Royan, 17640 VAUX-SUR-MER

Adresse électronique : pl.bouchet@micro-media.com

Numéro de téléphone : 0546052333 Télécopie : 0546052333

Numéro de SIRET : 340 068 444 000 25 Code APE : 6201Z

A défaut de SIRET pour les opérateurs économiques étrangers :

un numéro d'identification européen ou international ou propre au pays d'origine du candidat issu d'un répertoire figurant dans la liste des I.C.D. :

Numéro de TVA intracommunautaire : FR84340068444

S'engage, au nom des membres du groupement¹, sur la base de l'offre du groupement,

à exécuter, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le Cahier des Clauses Particulières (C.C.P.), les prestations demandées dans les conditions définies ci-après ;

L'offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée dans les documents de la consultation.

Je reconnais expressément prendre connaissance de la possibilité d'exercer un recours en contestation de la validité du contrat dans les deux mois à compter de la publicité par toute mesure appropriée (affichage, avis d'attribution...) de la date de signature du marché et de ses modalités de consultation, à savoir la consultation des documents auprès du service Commande Publique Affaires Juridiques (C.P.A.J.), 80 avenue de Pontailac CS80218 , 17205 ROYAN, dans le respect des secrets protégés par les dispositions du Code des Relations entre le Public et l'Administration en consultant le site internet de la Ville de ROYAN à l'adresse suivante : <http://www.ville-royan.fr> (rubrique « Economie/Marchés publics ») et/ou le site internet du profil acheteur du pouvoir adjudicateur à

¹ Cette annexe est à dupliquer en autant d'exemplaires que nécessaire et elle est recommandée dans le cas de groupement conjoint

l'adresse électronique suivante : <https://demat-ampa.fr>, et le Journal Officiel de l'Union Européenne http://simap.europa.eu/index_fr.htm, et le site internet du BOAMP à l'adresse électronique suivante : <http://www.boamp.fr>.

Par conséquent, je ne pourrais en aucun cas opposer une méconnaissance du délai et des modalités d'exercer ledit recours précité.

En cas de discordance entre les dispositions du présent marché et le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Fournitures Courantes et de Services (C.C.A.G.FCS), les présentes prévalent.

ARTICLE 2 : OFFRE DE PRIX

Le prix global et forfaitaire est détaillé au moyen d'une décomposition qui en indique les éléments constitutifs. La décomposition du prix global et forfaitaire permet d'apprécier les offres et a valeur contractuelle.

En cas de discordance constatée dans une offre entre le montant porté à l'acte d'engagement et celui porté sur la décomposition du prix global et forfaitaire, seul le montant porté à l'acte d'engagement prévaudra et fera foi. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seront constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.

Toutefois, si le soumissionnaire concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en concordance avec le prix global et forfaitaire. En cas de refus, son offre sera éliminée.

Les prestations concernées par cet acte d'engagement seront rémunérées par application d'un prix global et forfaitaire décomposé dans le tableau ci-après en mettant en évidence les montants hors T.V.A. et T.V.A. :

pour la solution de base :

(à compléter par le soumissionnaire)

Montant H.T.	<u>48720,00 € HT</u>
T.V.A. (taux de 20 %)	<u>9744,00</u>
Montant T.T.C.	<u>58464,00 TTC</u>
Soit en toutes lettres T.T.C.	Cinquante-huit mille quatre cent soixante-quatre euros

Déclaration de sous-traitance au moment de l'offre :

- Le ou les actes spéciaux de sous-traitance indiquent la nature et le montant des prestations que l'on envisage de faire exécuter par des sous-traitants payés directement. Les noms et les conditions de paiement de ces sous-traitants ainsi que le montant des prestations sous-traitées indiqué constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.
- Chaque acte spécial de sous-traitance constitue une demande d'acceptation du sous-traitant et d'agrément de ses conditions de paiement, demande qui est réputée prendre effet à la date de notification du marché; cette notification est réputée emporter acceptation du sous-traitant et agrément des conditions de paiement.
- Le montant total des prestations que l'on envisage de sous-traiter conformément à ces annexes est de :

Montant Hors Taxes : 19720,00 Euros

TVA (taux de 20 %) : 3944,00 Euros

Montant Toutes Taxes Comprises : 23 664,00 Euros

Soit en lettres : vingt-trois mille six cent soixante-quatre euros.

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues aux sous-traitants payés directement en faisant porter leurs montants au crédit des comptes désignés dans la déclaration de sous-traitance, les modifications de marché ou les actes spéciaux.

Le formulaire de déclaration de sous-traitance recommandé est le formulaire DC4 - dernière mise à jour en vigueur (pour information, à ce jour celui du 27 août 2018) téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-mise-a-jour-dc4-et-notice-explicative>).

En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur² :

- un compte unique ouvert au nom des membres du groupement ou du mandataire,
 les comptes de chacun des membres du groupement suivant les répartitions indiquées en annexe du présent document.

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que seules les dispositions C.C.P. s'appliquent.

Conformément au C.C.P., le ou les opérateurs économiques ci-après désignées :

- refusent³ de percevoir l'avance,
 acceptent de percevoir l'avance.

NB : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'opérateur économique renonce au bénéfice de l'avance.

ARTICLE 3 : DUREE DU MARCHE ET CONDITIONS GENERALES D'EXECUTION

Le marché est conclu à compter de sa date de notification, et ce pour une durée de 10 mois.

La Ville souhaite que l'implantation soit achevée pour le mois de mars 2020.

Les délais d'exécution sont fournis par les candidats dans le mémoire méthodologique obligatoirement complété.

ARTICLE 4 : PAIEMENT

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- Ouvert au nom de : MICRO-MEDIA

Pour les prestations suivantes : missions de muséographie, coordination, communication

Domiciliation : CCM DE ROYAN

Code Banque : 15519_ Code Guichet : 39087_ N° de compte : 00020219401

Clé RIB : 23_ IBAN : FR76 15519390870002021940123_ BIC : CMCIFR2A

- Ouvert au nom de : SARL DU MA

Pour les prestations suivantes : Sous-traitant mission de scénographie

Domiciliation : BNPPARB PARIS BELLEVILLE (00778)

² Cocher la case correspondant à votre situation

³ Cocher la case correspondant à votre situation

Code Banque : 30004 Code Guichet : 00778 N° de compte : 00010043606

Clé RIB : 25 IBAN : FR76 3000 4007 7800 0100 4360 625 BIC : BNPAFRPPXXX

▪ Ouvert au nom de : BLUE YETI

Pour les prestations suivantes : Co-traitant

Domiciliation : CIC ROYAN

Code Banque : 30047 Code Guichet : 14279 N° de compte : 00020000101

Clé RIB : 18 IBAN : FR76 3004 7142 7900 0200 0010 118 BIC : CMCIFRPP

ARTICLE 5 : PENALITES CONTRACTUELLES

En cas de manquement à la réglementation relative au travail dissimulé, le pouvoir adjudicateur, donneur d'ordre, peut appliquer au titulaire une pénalité égale à 10 % du montant du contrat si ce dernier ne s'acquitte pas des formalités mentionnées aux articles L.8221-3 à L. 8221-5 du Code du Travail.

Si, dans le cadre du dispositif d'alerte, le cocontractant n'a pas donné suite à la mise en demeure de régulariser sa situation, le pouvoir adjudicateur pourra soit appliquer la pénalité contractuelle ci-avant dénommée, soit rompre le contrat, sans indemnités, aux frais et risques du titulaire du marché.

ARTICLE 6 : ORIGINE DES FOURNITURES⁴ (à remplir si marché de fournitures)

Pays de l'UE (Union Européenne)

Pays signataires de l'AMP (accord sur les marchés publics (1994) entré en vigueur au 01/01/1996)

Autres pays :

ARTICLE 7 : ENGAGEMENTS DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L.2141-1 à L.2141-14 du Code de la commande publique (CCP).

(Ne pas compléter dans le cas d'un dépôt signé électroniquement)

Les déclarations similaires des éventuels sous-traitants énumérés plus haut sont annexées au présent acte d'engagement.

En sus de l'obligation de transmission des documents de candidature définis dans le règlement de consultation, et sous peine de résiliation du marché aux torts du titulaire, je m'engage à fournir, en application des dispositions de la réglementation portant sur les marchés publics, notamment l'annexe 4 du CCP, et particulièrement son article 3, et du code du travail (CT), les documents suivants :

- pièces prévues à l'article D.8222-5 du C.T. (puis tous les six mois durant la période d'exécution du marché) :
 - une attestation de fourniture de déclarations sociales datant de moins de 6 mois (article D. 8222-5-1° du C.T.), dite attestation de vigilance,
 - les justificatifs d'immatriculation (article D. 8222-5-2° du C.T. et article R.2143-8 du CCP).
 - dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé, le cas échéant, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D. 8254-2 à D. 8254-5 du C.T.) (dispositif d'alerte - article L. 8222-6 du C.T. et article R.2143-8 du CCP).
- attestation d'assurance décennale (uniquement pour les marchés publics de travaux hormis ceux mentionnés à l'article L. 243-1-1 du Code des Assurances) (article L. 241-1 alinéa 2 du Code des Assurances) ;
- attestation fiscale (article R.2143-7 du CCP, arrêté du 22 mars 2019 – annexe n° 4 du CCP) ;

⁴ Rayer les mentions inutiles

- copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire (le cas échéant) (article R.2143-9 du CCP) ;
- si j' y suis assujetti(e), les certificats relatifs aux cotisations d'assurance vieillesse et d'assurance invalidité-décès dues par les membres des professions libérales visé au c du 1° de l'article L. 613-1 du code de la sécurité sociale (article 2.II de l'arrêté du 22 mars 2019 – annexe n° 4 du CCP) ;
- si j' y suis assujetti(e), les certificats relatifs aux cotisations légales aux caisses qui assurent le service des congés payés et du chômage intempéries (article 2.III de l'arrêté du 22 mars 2019 – annexe n° 4 du CCP) ;
- si j' y suis assujetti(e), l'attestation de la régularité de la situation de l'employeur au regard de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L.5212-2 à L. 5212-5 du code du travail (article 2.IV de l'arrêté du 22 mars 2019 – annexe n° 4 du CCP).

De plus, et sous peine des mêmes sanctions, je m'engage à fournir obligatoirement chaque année, si la durée du contrat est supérieure à un an, les attestations d'assurances à jour désignées dans le règlement de la consultation.

Je reconnais également avoir pris connaissance, après la signature du marché, qu'en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-14 du Code de la commande publique (CCP) ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D.8222-5 et D.8222-8 du Code du Travail conformément à l'article R.2143-8 du CCP, et notamment l'annexe 4 du CCP, en particulier son article 3, il pourra être fait application à mes torts des conditions de résiliation prévues par le marché.

Situation où le cocontractant est établi ou domicilié à l'étranger :

En sus de l'obligation de transmission des documents de candidature définis dans le règlement de consultation, et sous peine de résiliation du marché au torts du titulaire, je m'engage à fournir, en application de la réglementation portant sur les marchés publics et du code du travail, notamment les articles D.8222-7 et D.8222-8 du Code du Travail, et ce tous les six mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché, les documents suivants :

- un document attestant de la régularité de ma situation sociale au regard du règlement (CE) n°883/2004 du 29 avril 2004 ou d'une convention internationale de sécurité sociale et, lorsque la législation du pays de domiciliation le prévoit, un document émanant de l'organisme gérant le régime social obligatoire et mentionnant que je suis à jour de mes déclarations sociales et du paiement des cotisations afférentes, ou un document équivalent ou, à défaut, une attestation de fourniture des déclarations sociales et de paiement des cotisations et contributions de sécurité sociale prévue à l'article L. 243-15 du Code de la Sécurité Sociale (article D.8222-7-1°- b) du C.T.) (article R. 2143-8 du CCP) ;
- au titre de la régularité fiscale, si je suis assujetti à la T.V.A. en France, un document mentionnant :
 - mon numéro individuel d'identification attribué en application de l'article 286 ter du Code Général des Impôts, ou, si je n'y suis pas tenu, un document mentionnant mon identité et mon adresse, ou de mon représentant fiscal ponctuel en France (article D. 8222-7-1°- a) du C.T.) (article R. 2143-8 du CCP) ;
- dans le cas où mon immatriculation à un registre professionnel dans le pays d'établissement ou de domiciliation est obligatoire (article 51-III du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) :
 - soit un document émanant des autorités tenant le registre professionnel ou un document équivalent certifiant cette inscription (article D.8222-7-2° a) du C.T.)
 - soit un devis, un document publicitaire ou une correspondance professionnelle, à condition qu'y soient mentionnés le nom ou la dénomination sociale, l'adresse complète et la nature de l'inscription au registre professionnel (article D.8222-7-2°- b) du C.T.)
 - pour les entreprises en cours de création : un document émanant de l'autorité habilitée à recevoir l'inscription au registre professionnel et attestant de la demande d'immatriculation audit registre datant de moins de 6 mois (article D.8222-7-2°- c) du C.T.),
- dans le cadre de la lutte contre le travail dissimulé, la liste nominative des salariés étrangers qui seraient susceptibles d'être employés (articles D.8254-2 à D.8254-5 du C.T.).

Si je suis établi dans un Etat autre que la France, je m'engage à fournir, dans le cadre d'un détachement éventuel d'un ou plusieurs salariés, et ce, avant chaque détachement de salarié(s), une copie de la déclaration de détachement effectuée sur le télé-service " SIPSI " du ministère chargé du travail, conformément aux articles R.

1263-5 et R. 1263-7 du Code du Travail et une copie du document désignant son représentant en France (article R. 1263-12 du Code du Travail).

Je m'engage à fournir, lors de la conclusion du marché, en application des dispositions de l'article R.2143-10 du CCP, pour prouver notamment la régularité de ma situation fiscale et sociale, si je suis établi dans un Etat autre que la France, une déclaration sous serment, en remplacement des documents justificatifs équivalents à ceux mentionnés aux articles R. 2143-6 à R.2143-9 du CCP, ou, dans les pays où une telle procédure n'existe pas, par une déclaration solennelle faite par mes soins devant une autorité judiciaire ou administrative, un notaire ou un organisme professionnel qualifié de mon pays d'origine ou d'établissement.

De plus, et sous peine des mêmes sanctions, je m'engage à fournir obligatoirement chaque année, si la durée du contrat est supérieure à un an, les attestations d'assurances à jour désignées dans le règlement de la consultation.

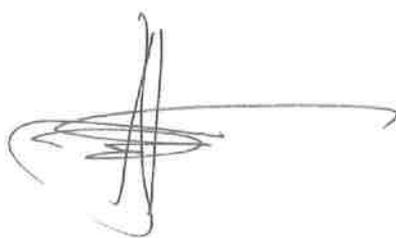
Je reconnais également avoir pris connaissance, après la signature du marché, qu'en cas d'inexactitude des documents et renseignements mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-14 du Code de la commande publique (CCP) ou de refus de produire les pièces prévues aux articles D.8222-7 et D.8222-8 du Code du Travail conformément à l'article R.2143-8 du CCP, et notamment l'annexe 4 du CCP, en particulier son article 3, il pourra être fait application à mes torts des conditions de résiliation prévues par le marché.

J'accepte sans réserve les clauses du C.C.P. du présent marché, ainsi que les autres pièces du marché dont les originaux conservés par la collectivité font seuls foi.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
A .Vaux-sur-Mer
Le 22/05/19

Signature du candidat
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

Lu et approuvé


 MICRO-MEDIA <small>ÉDITION-COMMUNICATION INTERNET</small>	19 rue de Royan 17640 Vaux-sur-Mer 05 46 05 23 33 micro-media.com laboutiquederoyan.com c-royan.com
éditions BONNE ANSE	SIRET : 340 068 444 000 25

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

*Est acceptée la présente offre
pour valoir acte d'engagement*

La Ville de ROYAN représentée par son Maire en exercice, dûment habilité à l'effet des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 2 octobre 2017 intervenue pour l'application des articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 4 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales, lui-même représenté par M. Jean-Paul CLECH, Premier Adjoint au maire, en vertu de l'arrêté ASG n°17.2647 en date du 05 octobre 2017, lui portant délégations de fonctions et de signature, rendu exécutoire le 6 octobre 2017, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales

A ROYAN
Le 17 juin 2019



Le Maire,
Patrick TARENCO

Elle est complétée par les annexes suivantes⁵ :

- Annexe n°1 relative à la désignation et répartition des cotraitants en cas de groupement ;
- Autres annexes 2 : DC4

NOTIFICATION DU MARCHE AU TITULAIRE (Date d'effet du marché)

En cas de remise contre récépissé (pour les situations où la notification ne se fait pas de manière dématérialisée) :

*Le titulaire signera la formule ci-dessous :
« Reçu à titre de notification une copie du présent contrat »*

A le⁶

Signature

⁵ Cocher la case correspondante
⁶ Date et signature originales

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

1 La totalité du marché dont le montant est de (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

.....
.....

2 La totalité du bon de commande n°

Afférent au marché (*indiquer le montant en chiffres*) :

et en lettres :

3 La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (*indiquer en chiffres et en lettres*) :

.....

4 La partie des prestations évaluée à (*indiquer le montant en chiffres et en lettres*) :

.....

et devant être exécutée par

en qualité de :

membre d'un groupement d'entreprise

sous-traitant

A le⁷

Signature

MODIFICATION(S) ULTERIEURE(S) AU CONTRAT DE SOUS-TRAITANCE

(A renseigner autant de fois que nécessaire)

La part de prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct est ramenée (*indiquer l'unité monétaire d'exécution du marché et le montant en lettre*) à :

.....
.....

Montant initial :

- Ramené à :

- Porté à :

A le⁸

Signature

⁷ Date et signature originales

⁸ Date et signature originales

ANNEXE N°1 : DESIGNATION DES CO-TRAITANTS ET REPARTITIONS DES PRESTATIONS

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées	Montant H.T.	Taux T.V.A.	Montant T.T.C.
<p>Raison Sociale : <u>SARL MICRO-MEDIA</u> SIREN : RCS Saintes 340 068 444 Code APE 6201Z N° TVA intracommunautaire : FR84340068444 Adresse : 19 rue de Royan 17640 Vaux-sur-Mer</p>	<p>Phase 1 : Définition muséographique Phase 2 : Conception scénographique Phase 3 : Dossier de consultation des entreprises - PRO-DCE Phase 4 : Assistance et suivi des travaux Suivi de réalisation-chantier-réception Suivi de réalisation-chantier-réception Gestion / coordination Direction de la production / coordination</p>	40 220	20	48 264
<p>Raison Sociale : SARL BLUE YETI SIREN : RCS Saintes 493 415 491 Code APE 6201Z N° TVA intracommunautaire : FR04 493 415 491 Adresse : 26 rue Paul Doumer - 17110 Saint-Georges-de-Didonne</p>	<p>Phase 1 : Définition muséographique Phase 2 : Conception scénographique Phase 3 : Dossier de consultation des entreprises - PRO-DCE Phase 4 : Assistance et suivi des travaux Suivi de réalisation-chantier-réception</p>	8 500	20	10 200
Totaux		48 720	20%	58464

RÉAMÉNAGEMENT SCÉNOGRAPHIQUE DU MUSÉE DE ROYAN OFFRE DE PRIX

CO- ET SOUS-TRAITANTS

INTERVENANT	MICRO-MEDIA	Blue Yeti	DU&MA	TOTAL Phase
TARIF JOURNALIER € HT	500	500	680	
Phase 1: Définition muséographique				28
Définition des principes muséographique et scénographique génériques	10	4	3	17
Programme muséographique détaillé	10	1		11
Phase 2: Conception scénographique				28
Avant-Projet Sommaire	3	6	5	14
Avant-Projet Définitif	5	2	7	14
Phase 3: Dossier de consultation des entreprises				21
PRO-DCE	6	3	12	21
Phase 4: Assistance et suivi des travaux				7
Suivi de réalisation-chantier-réception	4	1	2	7
Gestion / coordination				3
Direction de la production / coordination	3			3
Total jours étude complète	41	17	29	87
Montant forfait honoraires € HT	20 500	8 500	19 720	48 720